

CLASSIFICATION DES GRANDS VINS DE St EMILION Eric Verdier / Culture & Goût

Notre classification est basée sur trois critères précis :

1/le résultat régulier des vins dégustés des millésimes 1975 à 2015 par le comité Culture & Goût sous le parrainage d'Eric Verdier.

2/Le respect historique des premières classifications officielles réalisées sous le contrôle des institutions françaises et du ministère de l'agriculture.

3/une étude minutieuse réalisée sur le terrain :

A : Enquête auprès des divers producteurs et acteurs de la région libournaise.

B : La lecture des études géologiques réalisées par divers spécialistes durant le 20^{ème} siècle

C : Le débat lancé auprès de nombreux amateurs et abonnés Culture & Goût depuis 1990...

D : La compilation de nos résultats de dégustation depuis 30 ans, ainsi que ceux d'Eric Verdier depuis 35 ans....

Le reste n'est que fantaisies et billevesées : il ne s'agit en effet pour nous que du résultat de 30 années de médiatisation du Vin, finement orchestrée par une petite frange de critiques qui ont su habilement occuper le terrain par leurs publications. Celles-ci n'engagent que leur auteur et, un peu naïvement, des lecteurs un peu trop crédules !!!

Le plus grave dans la dernière classification des crus de Saint-Emilion, ce fut d'omettre l'historique, qui constitue à notre avis la seule trame solide, l'expérience des anciens, ceux-là même qui furent à la base de l'analyse de l'expression unique d'un terroir que l'on va classer comme exceptionnel ou simplement comme très bon...

Oui, cela ne peut être fait que sur un temps long, le constat confirmé et débattu de plusieurs générations et non de journalistes d'un temps, du goût et des modes pour un type de vin plutôt qu'un autre ?!?!

Si on avait jugé le Château Margaux sur les décennies 1960 et 1970 il n'aurait jamais été premier Cru classé de Margaux, en effet de 1962 à 1976 les vins étaient médiocres, indignes de leur prestigieuse origine ; le cru Château Palmer (3ème cru classé de Margaux) lui étant alors très supérieur, il aurait donc pu justifier son classement en Premier Cru et la dégradation du Château Margaux en second cru ?!?!

Heureusement que le merveilleux château Margaux n'a pas subi les affres injustes du déclassement par la faute de l'inanité de son propriétaire d'un temps qui visiblement n'avait aucun goût pour les grands vins... Et que dès 1978 le nouveau propriétaire, la famille Mentzelopoulos, va redonner à ce miraculeux terroir toute sa splendeur....

Et comment me serait-il possible d'occulter l'homme qui fut le magicien immédiat (dès la récolte 1983) de la renaissance du Domaine, le très remarquable et très regretté Paul Pontallier avec qui j'ai longtemps dégusté et échangé...

Il faut donc être prudent dans toute modification de classement, car un mauvais viticulteur peut transformer le vin d'un terroir magistral, du succulent au breuvage insipide et donc faire déclasser ce dernier. Ce qui est aussi absurde qu'injuste....

Une classification sérieuse doit prendre en compte l'historique, la dégustation multiple et recoupée, et les résultats des 20 dernières années du Domaine. Car n'oublions pas que classer les terroirs n'est pas de l'ordre du conjoncturel et qu'il n'y a pas de sens (autre que « marketing ») à vouloir les modifier tous les 10 ans ...

Rappelons que nous nous étions, en son temps, élevés contre les conditions d'organisation du concours de classement 2012...et que les contentieux suivent leur cours. Ainsi la Cour Administrative d'Appel doit-elle se prononcer, au fond, sur la régularité de ce classement (décision du Conseil d'Etat du 12 février 2021). Le concours de classement 2022 comporte quelques améliorations: la pondération des différents critères est connue avant le concours (ce n'était pas le cas il y a 10 ans !) et le poids de la dégustation passe de 30 à 50% (notoriété 35%, sols 10%, exploitation 5%). Tout cela n'est pas rien, mais on est loin du compte et la fronde des « vrais grands » que sont Château Ausone et Château Cheval Blanc est là...

Maintenant nous vous laissons méditer sur ce que nous considérons comme la seule classification sérieuse du moment, la nôtre....

1er cru classé A :

Culture & Goût octobre 2021

Château Cheval Blanc
Château Ausone
Château Figeac

1er cru classé B :

Château Angélu
Château Beau-séjour Bécot
Château Beauséjour (héritier Duffau-Lagarosse)
Château Bélair-Monange
Château Canon
Château Canon la Gaffelière
Clos Fourtet
La Mondotte
Château Pavie

Grand cru classé :

Château La Gaffelière
Château Larcis-Ducasse
Château Pavie-Macquin
Château Troplong-Mondot
Château L'arrosée
Château La Clotte
Château La Couspaude
Château La Dominique
Château Larmande
Château Chauvin
Château Corbin
Château Grand Corbin
Château Grand-Mayne
Château Jean Faure
Clos des Jacobins
Clos de L'oratoire
Château Pavie-Deceuse
Château Ripeau
Château Trottevieille
Château la Tour-Figeac
Château Valandraud

Hors les crus signalés dans les trois groupes ci-dessus ; le reste des propriétés de Saint Emilion peuvent bénéficier de l'appellation :
Saint Emilion Grand Cru.